



RÉGIE PORTNEUVOISE DE PROTECTION INCENDIE

AVIS PUBLIC

ADOPTION DU BUDGET DE L'ANNÉE 2022

À TOUS LES CONTRIBUABLES DES MUNICIPALITÉS SUR LE TERRITOIRE DESQUELLES LA RÉGIE PORTNEUVOISE DE PROTECTION INCENDIE A JURIDICTION :

AVIS PUBLIC est, par les présentes, donné par le soussigné, monsieur Francis Perron, directeur générale secrétaire de la Régie portneuvoise de Protection Incendie :

QUE le budget pour l'année financière se terminant le 31 décembre 2022 sera adopté à une séance extraordinaire du Conseil d'administration de la Régie portneuvoise de protection incendie qui se tiendra le 22 décembre 2021, à 10h00, en visioconférence.

Fait à Cap-Santé, ce 14^e jour de décembre 2021.

Francis Perron,
Directeur général / Secrétaire